

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2015/n°103 /3.5/18.11/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 04/11/2015
Date de l'affichage : 12/11/2015

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le DIX HUIT NOVEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

**ECOLE MATERNELLE GAMBETTA
DESAFFECTATION DES LOCAUX**

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Guillaume BER, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. CATHALA à Noémie CLAUDEL

Véronique BONVICINI à Christelle BERTINI

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : A. FOUREL

La baisse continue des effectifs de l'école maternelle GAMBETTA amenait M. le Directeur Académique a, par arrêtés du 6 mai 2015 :

- Retirer les 3 postes de professeur des écoles de l'école maternelle Gambetta
- D'affecter 2 postes supplémentaires de professeur des écoles à l'école maternelle Ch.GROS

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, par délibération du 17 juin 2015, décidait de la fermeture de l'école maternelle Gambetta dès la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Sollicitée par la Commune pour avis préalable, la Préfecture du Gard nous a transmis le 8 Octobre 2015 l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie en date du 15 Septembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation de l'école maternelle Gambetta

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité des voix :

Pour : 23 - Contre : 6 : R. Bouteiller (proc A. Bonnet) – F. Labarussias – C. Bonato – G. Ber – A. Jacinto
- approuve la désaffectation précitée.



Le Maire,
Pierre Maumejean

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 20/11/2015

- date d'affichage : 20/11/2015